

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 avril 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019**

**2019 DFPE 103** Subvention (80 741 euros) et avenant n° 3 avec l'association Archipelia (20e) pour le multi-accueil (20e).

**Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivant ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 27 décembre 2016 par l'association Archipelia et la Ville de Paris ;

Vu la délibération adoptée lors des séances du Conseil de Paris en date des 1er au 4 avril 2019 concernant le principe de la prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs 2017-2019 signées avec les associations ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association " Archipélia " (20e) ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 19 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n° 3, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Archipélia ayant son siège social 17 rue Envièrges (20e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement et la prorogation d'un an de la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec l'association le 27 décembre 2016.

Article 2 : Une subvention de 80 741 euros est allouée à l'association Archipélia (N° Tiers SIMPA : 18047- N° Dossier : 2019-01800).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2019 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**